

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 40 (1969)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PDJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XL^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 5 Mai 1969

SOMMAIRE

Après l'assemblée générale de l'ADIJ à La Neuveville — Le Clos-du-Doubs théâtre d'une aventure scientifique sans précédent — Le problème du rachat du BLS par la Confédération
Liste des tirages à part du bulletin de l'ADIJ

Après l'assemblée annuelle de l'ADIJ à La Neuveville

C'est le samedi 3 mai que s'est déroulée à La Neuveville l'assemblée générale de l'ADIJ, à laquelle portaient présence de nombreux invités — dont MM. Simon Kohler et Ernst Jaberg, conseillers d'Etat — et une centaine de membres. Comme il est naturel, ce sont les problèmes d'aménagement du territoire qui se sont trouvés placés au centre de ces fructueuses assises annuelles.

Dans son allocution d'ouverture, M. René Steiner, président de notre association, évoqua notamment la question jurassienne. Il releva combien elle demeurerait préoccupante et déclara que, dans le Jura, on était lassé de l'agitation et des divisions. Un jour, tout cela s'apaisera, mais on est encore loin d'une solution, qui ne pourra être trouvée en dehors des voies constitutionnelles. L'ADIJ, rappela son président, ne participe pas au conflit. Elle n'a pris position qu'en 1963, pour condamner les actes terroristes du FLJ. Toutes les tendances se côtoient au sein de l'association, et l'on y respecte les opinions d'autrui. Nous approchons d'une proposition de solution, dit encore M. Steiner à ce sujet, et il faudra que les passions s'apaisent devant la raison.

M. Steiner releva ensuite, à propos des grandes tâches d'aménagement du territoire, que l'association qu'il préside s'en occupe depuis sa fondation, même s'il n'y a que deux ans qu'a été fondée la Commission d'aménagement de l'ADIJ. Cette commission est un organe d'information et de propagande, elle n'élabore pas de projets, ce qui est l'affaire des pouvoirs publics (canton, communes et associations de communes), mais intervient lors de dépôt de certains projets de construction posant des problèmes d'aménagement et favorise la constitution de syndicats de communes.

Après cet exposé introductif, M. René Steiner mit en discussion le rapport d'activité 1968 de l'ADIJ. Il releva en particulier que le Jura aurait grand intérêt au rapide transfert du BLS à la Confédération, qui se traduira par la suppression de la surtaxe de 10 kilomètres-tarif entre Moutier et Granges. Quant au nouvel horaire des CFF, il comprend de